



THANNENKIRCH

Bulletin communal

Août 2025



SOMMAIRE

Le mot du maire	3
Etat civil	4 - 5
Budgets	6 - 8
Vie locale	9 - 19
Forêt	20
Cimetière	21 - 22
Modernisation du secrétariat CMJ	23 24 - 25
Ecole et périscolaire	26
Bibliothèque	27
Le clos Ste. Anne	28 - 29
L'eau	30 - 31
Chemin Lecotte Hangar	32
Salle des Fêtes Tannenkirch	33 - 35 36
Libération Pompiers	37 38
Comité des Fêtes	39
Fête patronale	
Chorale	40 - 41
FC Thannenkirch	42
Amicale pompiers	43 - 44
Hommages	45 - 47
Fêtes de la cerise	48 - 51
Montée Rose	52

DATES À RETENIR ...

05/10/2025	Fête d'automne
11/10/2025	Octobre Rose
17-18-19/10/2025	Fête du livre et 30 ans de la bibliothèque
19/10/2025	'Hommage au fondateur Mathieu KUENTZ'
11/11/2025	Cérémonie commémorative armistice 1918
16/11/2025	Repas paroissial
30/11/2025	Sainte Barbe remise de médailles sapeurs pompiers
13-14/12/2025	Maché de Noël
28/12/2025	Marche du solstice d'hiver
10/01/2026	Vœux du Maire



IntraMuros

L'essentiel est près de chez vous.



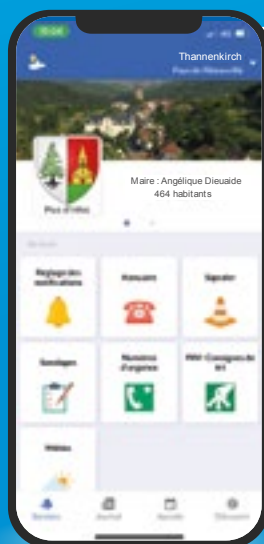
LA COMMUNE DE THANNENKIRCH ET LA COMCOM DU PAYS DE RIBEAUVILLÉ VOUS PRÉSENTENT L'APPLICATION « INTRAMUROS » !

Grâce à « IntraMuros », retrouvez toutes les informations essentielles de la commune de Thannenkirch et des services intercommunaux, mais également les actualités, l'agenda des événements de tous les acteurs locaux du territoire du Pays de Ribeaupillé et des alentours.

Découvrez ou redécouvrez les lieux insolites à visiter qui se cachent à côté de chez vous ou dans les communes voisines.

Recevez les alertes importantes par notification et restez au courant de toutes les manifestations sur votre territoire !

TÉLÉCHARGEZ-LA DÈS MAINTENANT !



TÉLÉCHARGEMENT GRATUIT !

Cliquez sur l'icône de téléchargement d'applications de votre smartphone.



Play Store
(Android)



Apple Store
(iPhone)

Tapez « IntraMuros » dans la barre de recherche puis téléchargez l'application.



IntraMuros

Une fois téléchargée, ouvrez l'application « IntraMuros » et sélectionnez la commune de « Thannenkirch ».

Vous pouvez maintenant naviguer dans les différents onglets !

DISPONIBLE SUR
Google Play

Télécharger dans
l'App Store



Ne pas jeter sur la voie publique.

www.cc-ribeaupille.fr



CITOYENNES, CITOYENS
OSEZ
L'ENGAGEMENT !



Votre commune
a besoin de vous.



ELECTIONS MUNICIPALES 2026



Le mot du Maire,



Chers habitants de Thannenkirch,

Ce bulletin communal d'août 2025 est le dernier de notre mandature.

Le rythme soutenu et les nombreux dossiers en cours n'ont pas permis une parution régulière : pour mémoire, le précédent bulletin datait de janvier 2023.

Je vais rester concise : les actes parlent mieux que les mots.

Mais je souhaite profiter de cette occasion pour remercier chaleureusement mon équipe municipale, nos agents communaux, les associations et toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à faire avancer nos projets et à animer notre village.

Cette édition reprend l'essentiel des réalisations et projets menés depuis, afin de vous tenir informés de l'avancement des actions engagées.

Nous avons choisi de concentrer nos efforts sur les chantiers de fond qui marqueront durablement Thannenkirch.

À compter du 1er septembre 2025, l'obligation de réserve liée aux élections municipales nous interdira toute communication de ce type.

Je vous laisse découvrir ce numéro, qui reflète le travail accompli pour notre commune.

«Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. » – Merci à toutes et tous pour votre engagement aux côtés de la commune.

Votre Maire
Angélique DIEUAIDE

MAIRIE

MAIRIE OUVERTE AU PUBLIC

Lundi 16h - 19h

Mardi - Mercredi - Jeudi 08h30- 11h30

Tél. : 03 89 73 10 19

Courriel : mairie@thannenkirch.fr

AGENCE POSTALE

Lundi : 16h - 19h

Mardi & Mercredi : 8h - 11h

Jeudi : 16h- 19h

Vendredi : fermé

Tél : 03 89 22 39 46

SALLE DES FÊTES

Réservation - Tarifs Règlement

Toutes les informations sur :
www.thannenkirch.fr



ETAT CIVIL 2023 - 2024 -2025

Depuis la parution du dernier bulletin communal en janvier 2023, nous avons eu le plaisir de partager des moments heureux, mais aussi le devoir de rendre hommage à ceux qui nous ont quittés.

Voici les évènements d'état civil enregistrés dans notre commune depuis cette date.



Décès 2023

BEILSTEIN Christian	09/04/2023
BERMANN Germaine veuve de KLEE Joseph	13/03/2023
BOSSHARDT André	19/07/2023
FLUCK Jeanne veuve MUNSCHI Jean	11/07/2023
SCHMITT Françoise épouse REECHT Michel	23/01/2023
SORARUFF Georges	19/12/2023
STAHL Martin	27/01/2023
TISCHMACHER Andrée veuve JACOB André	03/01/2023

Décès 2024

HEINRICH Marthe veuve BOBB	13/06/2024
HEITZ Jacqueline veuve MATHIS	20/12/2024
JACOB Frieda, Antoinette veuve DUMOULIN	08/05/2024
LAURENT Charles, Jean Baptiste	17/02/2024
SCHMITT Thierry, Philippe	15/04/2024
URBAN Germaine veuve STADLER	22/09/2024

Décès 2025

KUENTZ Mathieu	21/01/2025
MEYER Thomas	15/02/2025



Naissance 2023

DELAY Olympe	26/03/2023
KOHL Guillaume	08/10/2023
LANGLAIS Arya	25/06/2023
MARCHAL Salomé	24/03/2023
SCHLUMBERGER Mya	22/09/2023

Naissance 2024

FREY Lola	02/12/2024
BAPTISTA PINTO Diégo	22/06/2024
KAYSER VIARD Billie	21/12/2024
KLEE Anna	09/03/2024
MARSCHAL Joy	06/09/2024
SCHEIDECKER Léon	20/06/2024

Naissances 2025

CASPAR Manon,	09/04/2025
MAIRE Louison,	02/06/2025

Quelques repères nationaux (communes de moins de 500 habitants) À titre de comparaison, les chiffres moyens observés à l'échelle nationale permettent de situer la dynamique démographique des petites communes comme la nôtre :

Naissances : en France, le taux de natalité s'établit à environ 9,9 naissances pour 1 000 habitants. Cela représente en moyenne 5 naissances par an dans une commune de 500 habitants.

Mariages : le taux de nuptialité est d'environ 3,5 mariages pour 1 000 habitants, soit 1 à 2 mariages par an pour une petite commune.

PACS : environ 2,8 PACS pour 1 000 habitants sont conclus chaque année, ce qui équivaut à 1 PACS par an dans une commune de cette taille.

Ces repères permettent de mieux apprécier les évolutions locales d'une année à l'autre.

Sources : INSEE – données 2023/2024



Mariage 2023

PRINCE Eugène et KÖPCKE Anne	13/05/2023
KUTT Geoffrey et THOMAS Amélie	10/06/2023
RASSLER Jules et MOUGENOT Eloise	26/08/2023
TRANZER Aurélien et CORNIERE-MISCHLER Marine	07/10/2023

Mariage 2024

FLEITH Patrick et STAEHLY Camille	20/07/2024
-----------------------------------	------------

Mariage 2025

FREY Lucas et DUMOULIN Liza	15/03/2025
MORENO-LOPEZ Maxime et JEHL Justine	21/06/2025
CASPAR Thomas et RINALDO Laetitia	26/07/2025

Pacs 2023

KLEIN Stefan et CLAD Christelle	18/02/2023
---------------------------------	------------

Pacs 2024

CASPAR Thomas et RINALDO Laetitia	04/03/2024
MAIRE Loïc et JOGGERST Attale	01/08/2024

Pacs 2025

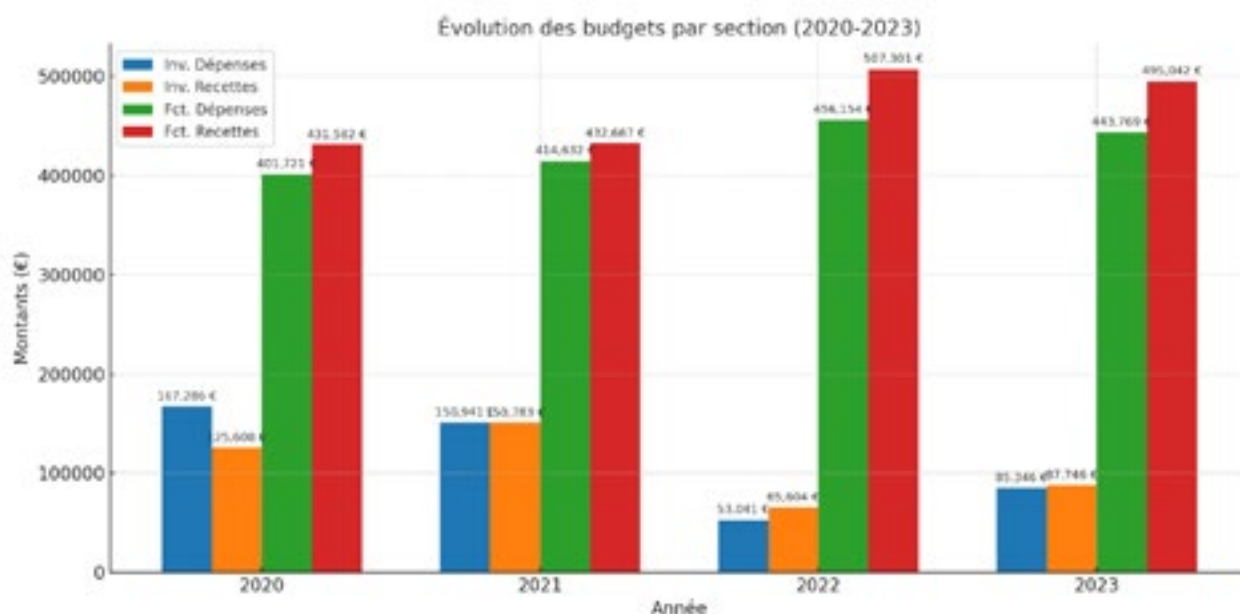
DEISS Mathieu et MILAN Emmanuelle	05/02/2025
MARSCHAL Paul-Nicolas et OBERLE Caroline	26/04/2025
METZ Simon et FROEHLI Marie	21/07/2025



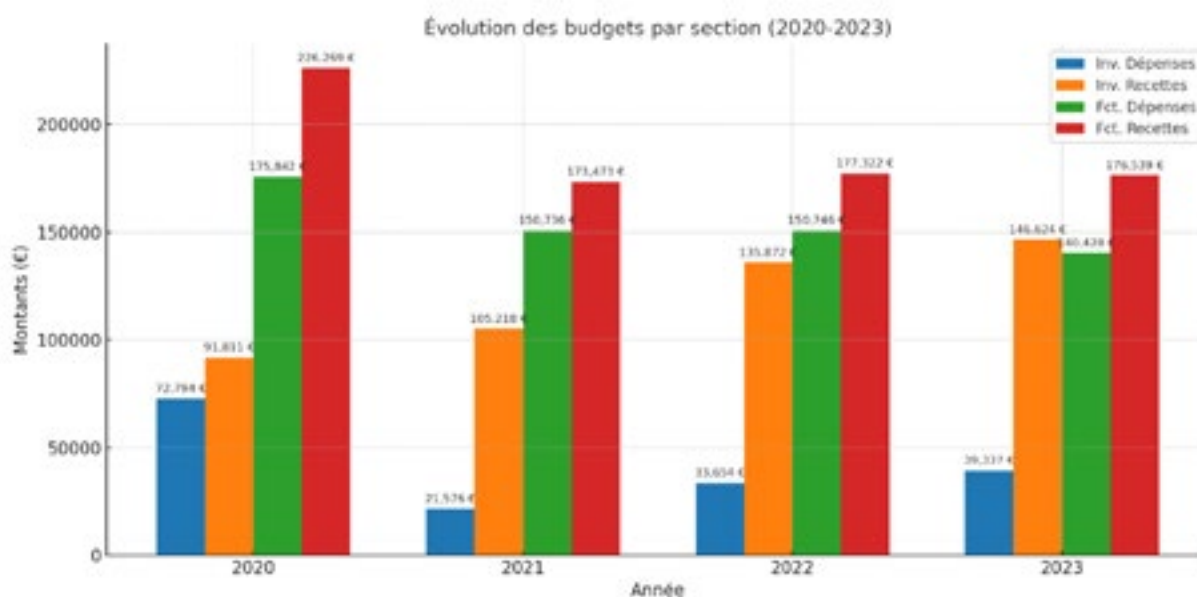
FINANCES ET BUDGETS

Budget Principal 2020-2023

Au cours du mandat, les charges de personnel ont diminué, passant de 196 387,63 € en 2020 à 154 706,19 €, malgré les revalorisations légales et l'augmentation des points d'indice des agents



Budget Eau 2020-2023





FINANCES ET BUDGETS

Budget Principal 2024

FONCTIONNEMENT

Recettes : 916 884,65 €

Dépenses : 815 851,06 €

Excédent : 101 033,59 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 509 298,62 €

Dépenses : 165 482,29 €

Excédent : 343 816,33 €

Dépenses d'investissement

Libellé	Montant TTC
Remboursement d'emprunt	31 417,66 €
Frais d'étude (musée patrimoine local)	14 163,09 €

Recettes d'investissement

Libellé	Montant TTC
Don ATNA	9 500 €
FCTVA de 2022	3 620,08 €
Taxe d'aménagement	2 532,67 €
Subvention Fonds Vert (LED)	5 235 €
Subvention CEA (portail scolaire)	2 371 €
Vente de la Clinique Sainte Anne	366 500 €

Etat de la dette

Dettes totales en cours	135 078 €
Dettes par habitant - Commune	289 €
Dettes par habitant - Département (moyenne)	666 €

Cette situation financière favorable laisse à la commune des marges de manœuvre pour d'éventuels emprunts.

Autofinancement

La **capacité d'autofinancement brute** (CAF brute) représente l'excédent résultant de la différence entre les recettes de fonctionnement réelles et les dépenses de fonctionnement réelles.

La **capacité d'autofinancement nette** (CAF nette) représente l'excédent du budget de fonctionnement (recettes et dépenses) après remboursement des dettes en capital.

Évolution de la CAF brute et de la CAF nette.

(Source: DGFIP)

Année	CAF Brute (€)	Remboursement en capital des emprunts (€)	CAF Nette (€)
2023	37 276	30 712,96	3 563
2024	55 031	31 417	23 613

L'amélioration dégagée par l'excédent de fonctionnement de la commune en 2024 permet de renforcer significativement la capacité d'autofinancement nette. Cela augmente le montant disponible pour financer de nouveaux investissements.



FINANCES ET BUDGETS

Budget Eau 2024

FONCTIONNEMENT

Recettes : 154 582.77€ €

Dépenses : 88 001.44€ €

Excédent : 66 581.33€ €

INVESTISSEMENT

Recettes : 37 152.52€ €

Dépenses : 58 063.43€ €

Excédent : -20 910.91€ €

L'excédent de fonctionnement de l'année 2023, d'un montant de 107 286,90 €, a été versé au SDEA (compétence assainissement transférée au 1er janvier 2024) afin de provisionner les futurs travaux sur le réseau.

Une étude diagnostique et un schéma directeur du système d'assainissement et d'eau potable ont été réalisés en 2024. Une subvention de l'Agence de l'eau apparaîtra sur le budget "Eau" de 2025.

Budget Prévisionnel Principal 2025

LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2025 S'ÉQUILIBRE À 858 216.89€ EN INVESTISSEMENT ET 567 691.59€ EN FONCTIONNEMENT [BUDGET PRÉVISIONNEL S'ÉLÈVE À 1 425 908.48€]

Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 13,79 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,92 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 69,05 %

TRAVAUX EFFECTUES EN 2025

Réfection toiture hangar communal et local pompiers

Libellé	Montant TTC
Travaux effectués	51 524,76 €
Subvention DETR	11 330,37 €
Fonds de concours communauté de communes	5 000 €
Reste à charge	35 194.39 €

Transformation salle des fêtes en musée du patrimoine local

Libellé	Montant TTC
Frais d'étude (2024)	14 163,09 €
Frais d'études et honoraires (2025)	8 275,54 €
Travaux effectués	388 010,27 €
Subvention - Région Grand Est	-108 612 €
Subvention - Fonds FEADER	-122 477,36 €
Total des dépenses	410 448,90 €
Reste à charge pour la commune	179 359,54 €

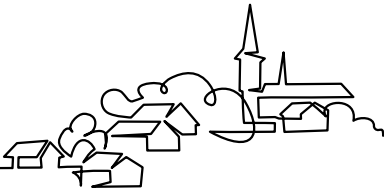
La commune perçoit le remboursement de la FCTVA (Fonds de compensation pour la TVA) avec un décalage de deux ans, ce qui signifie qu'en 2027, elle récupère la FCTVA correspondant aux dépenses d'investissement éligibles engagées en 2025.

Budget Prévisionnel Eau 2025

LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2025 S'ÉQUILIBRE À 449 489.47€€ EN INVESTISSEMENT ET 164 445.54€ EN FONCTIONNEMENT [BUDGET PRÉVISIONNEL S'ÉLÈVE À 613 935.01€]

Tarif de l'eau au 1^{er} juillet 2025 : 2.40€

PROJET 2025/2026 : Travaux de réfection du réseau eau et assainissement chemin du Lecotte subventionnés par l'Agence de l'eau



SALLE DES FÊTES

Nouvelle organisation pour une meilleure gestion

Pour éviter les doublons, malentendus et oublis d'entretien, la municipalité a revu en profondeur le fonctionnement des réservations :

- Fin du chèque de caution
- Demande d'arrhes de 25 % à la réservation (après validation du dossier COMPLET)
- Paiement des arrhes et du solde via un avis de sommes à payer émis par le Trésor Public

Le règlement intérieur a été actualisé (gestion des déchets, sécurité incendie).

La remise des clés est personnalisée, afin de limiter les allers-venues et sécuriser le site.

Une nouvelle organisation de l'espace vaisselle est en cours :

- Une zone dédiée aux locations privées
- Une zone réservée aux associations.

Le système Wi-Fi Public de la salle des fêtes a également été amélioré afin de garantir une connexion plus sécurisée pour tous les utilisateurs.

La salle des fêtes de Thannenkirch est un lieu chaleureux, prisé pour les mariages, fêtes familiales et événements associatifs.

Elle séduit par son intérieur en bois, sa cuisine professionnelle, ses gloriottes extérieures, sa buvette, et son environnement verdoyant.

Trois contrats de location existent :

- Pour les habitants du village,
- Pour les associations locales,
- Pour le public extérieur.

Le dossier de location est identique pour tous ; le tarif diffère selon le statut du locataire.

Un lieu embelli grâce à l'engagement citoyen

Lors des derniers mois, la salle a bénéficié d'un véritable coup de neuf :

- Parquet refait par un habitant bénévole,
- Certaines portes et fenêtres poncées et repeintes,
- Nettoyage des poutres,

Merci aux participants des matinées citoyennes pour leur investissement !

Votre contact en Mairie : Delphine HUSSER
Gestionnaire de la Salle des Fêtes

Location du foyer

Lors de sa séance du 20/11/23, le Conseil municipal a décidé que le foyer ne serait désormais loué qu'aux habitants et associations de Thannenkirch, sous réserve que le club de foot n'en ait pas l'usage.

Cette décision a été prise pour des raisons de sécurité – certains locataires faisaient dormir des enfants sans surveillance – et à des difficultés d'organisation lors de matchs de foot, en particulier pour le partage et le nettoyage des sanitaires.

Delphine HUSSER, au service de la commune



Depuis mars 2024, Delphine Husser travaille à mi-temps pour la commune de Thannenkirch.

Son temps de travail est partagé entre plusieurs missions : la gestion de l'agence postale communale, la gestion de la salle des fêtes, ainsi que la gestion administrative des événements et actions locales portées par la commune en lien avec les associations.

Toujours souriante et disponible, Delphine met un point d'honneur à offrir un accueil chaleureux et un service de proximité de qualité à l'ensemble des habitants.



VIE LOCALE



Fin du réseau cuivre :

une transition à anticiper.

Le réseau téléphonique historique en cuivre, qui permettait les lignes fixes et l'ADSL, sera progressivement arrêté partout en France d'ici 2030.

En Alsace, les premières coupures interviendront dès janvier 2026, selon un calendrier établi par Orange.

Grâce au réseau public Rosace, une grande partie des foyers de Thannenkirch peut déjà accéder à la fibre optique, plus rapide et plus fiable.

Mais certains logements, notamment les plus isolés, ne sont pas encore raccordables, ce qui peut poser problème, surtout pour les personnes âgées ou isolées qui n'ont que leur téléphone fixe.

Nous invitons chaque foyer à vérifier sa éligibilité et, si possible, à programmer rapidement son raccordement à la fibre. Pour ceux qui ne peuvent pas encore en bénéficier, des solutions alternatives existent, mais restent moins efficaces.

N'attendez pas que le téléphone ne fonctionne plus pour agir.

Infos pour les habitants

- Tester son adresse ou demander son référencement

Rendez-vous sur :

<https://www.rosace-fibre.fr/mon-eligibilite>

- Consulter la liste des opérateurs

Disponible sur le site de Rosace :

<https://www.rosace-fibre.fr/la-fibre/les-operateurs>

- Vous avez des questions ?

Vidéo explicative :

<https://youtu.be/AYoHzqQbBLA?si=5macdC9SuTheKjG>

- Modalités de raccordement à la fibre

Vidéo tutorielle :

<https://youtu.be/xN7LwXUm1zo?si=IT8RIWpj5ML74GQo>

- Conseils pour les particuliers (nouvelle construction)

<https://www.rosace-fibre.fr/particuliers/la-fibre-chez-vous>

Information importante – Battues de chasse Secteur du Taennchel – Thannenkirch

Afin de garantir la sécurité de tous les usagers de la forêt et des sentiers, nous vous informons des dates des battues de chasse organisées dans le secteur du Taennchel :

Dates des battues :

- Samedi 25 octobre 2025
- Samedi 15 novembre 2025
- Samedi 13 décembre 2025
- Vendredi 26 décembre 2025 (secteur village)
- Samedi 17 janvier 2026
- Dimanche 1er février 2026

Consignes de sécurité :

Nous vous invitons à faire preuve de la plus grande vigilance durant ces journées. Il est fortement recommandé :

- d'éviter les zones forestières concernées,
- de respecter la signalisation mise en place,
- de tenir les animaux en laisse,
- et de porter des vêtements visibles si vous devez circuler à proximité.

Merci de votre compréhension et de votre coopération pour assurer la sécurité de tous.



Collecte Ligue contre le cancer

Un grand merci aux **bénévoles** pour leur dévouement et aux **habitants** pour leur générosité !

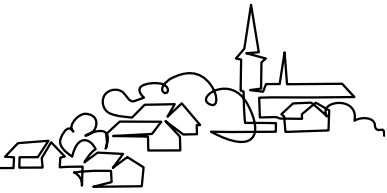
■ Montants récoltés :

2023 : 4 410 €

2024 : 5 061 €

2025 : 5 074 €

Ensemble, faisons reculer la maladie !



VIE LOCALE

METTRE EN LOCATION UN MEUBLÉ DE TOURISME : ce qu'il faut savoir

Obligation du propriétaire de meublé de tourisme et de chambres d'hôtes :

Avant de commencer son activité de location touristique, le propriétaire de meublé de tourisme ou de chambre d'hôtes devra impérativement déclarer son hébergement en mairie avant de débuter son activité à l'aide du CERFA en vigueur.

Taxe de séjour :

Tous les hébergements proposés à la location touristique sont assujettis à la taxe de séjour, indépendamment de leur mode de promotion ou de commercialisation. La facturation et la gestion de cette taxe sont assurées par la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé.

Classement :

Vous pouvez faire classer votre meublé de tourisme par un organisme agréé. Pour toute question ou accompagnement dans ces démarches, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'Office du tourisme.

Sanctions :

Le manquement à l'obligation de déclarer, percevoir et reverser la taxe de séjour expose à des sanctions mentionnées dans l'article L2333-34-1 du CGCT.

Portail de la taxe de séjour Communauté de Communes de Ribeauvillé : bit.ly/portail-logeur

Légaliser votre activité, c'est aussi vous protéger. La sécurité des occupants, comme celle de votre patrimoine, en dépend.



Chiens agressifs : la responsabilité des maîtres

La commune rappelle que tout propriétaire est responsable du comportement de son chien, en particulier s'il présente un risque d'agressivité. Un chien qui mord, attaque ou menace peut engager la responsabilité pénale et civile de son maître, notamment en cas de blessure.

Des sanctions peuvent être prises, allant de l'amende à la saisie de l'animal. Les chiens de 1^{re} et 2^e catégories (dits « dangereux ») doivent obligatoirement être déclarés en mairie, tenus en laisse et muselés, et leur propriétaire doit disposer d'un permis de détention.

Pour la sécurité de tous, merci de veiller à ce que vos animaux soient sous contrôle en permanence, même en dehors des espaces publics.

COLLECTE DES DÉCHETS

La Communauté de Communes assure la gestion des déchets. Le service aux usagers comprend :

- Le ramassage en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles, dans les bacs roulants gris (le lundi matin à Thannenkirch) .

L'accès aux bornes de tri pour les déchets du quotidien

- Des bornes pour les déchets alimentaires (place F. Gassmann, parking de la clinique, hangar communal)
- Des bornes pour le verre, les emballages et papiers
- Le site «vert» pour les déchets végétaux

L'accès aux bennes et bacs de déchèterie (Ribeauvillé ou Riquewihr) pour les autres types de déchets

Attention aux erreurs de tri. L'opérateur chargé du traitement des déchets constate encore 24,77 % de refus de tri, soit 18,7 kg par habitant et par an. Ces refus augmentent le coût de traitement et empêchent le recyclage de déchets pourtant recyclables.

Les erreurs sont souvent liées à une méconnaissance des consignes, comme par exemple :

- L'emboîtement de plusieurs emballages (ex. pots de yaourt insérés les uns dans les autres)
- L'écrasement excessif des bouteilles en plastique
- L'ensachage des déchets dans des sacs (les trieurs optiques ne reconnaissent pas les formes non standards)

Pour éviter ces erreurs, merci de bien respecter les consignes de tri. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site de la Communauté de Communes, rubrique «Environnement».

<https://www.cc-ribeauville.fr/environnement/collectes.htm>



TRI DES DÉCHETS UN RAPPEL IMPORTANT

Des erreurs de tri et des dépôts sauvages sont encore trop fréquents.

Ces incivilités coûtent cher à la collectivité : ce sont nous, les habitants, qui payons ces surcoûts via nos impôts.

Merci à chacun de respecter les consignes de tri pour préserver notre cadre de vie... et notre budget communal.



VIE LOCALE

FC Thannenkirch – Matches à domicile

Venez soutenir notre équipe lors des rencontres à domicile et partager de beaux moments sportifs au stade communal.

Date	Heure
21 août 2025	10h00
28 septembre 2025	10h00
5 octobre 2025	10h00
19 octobre 2025	10h00
9 novembre 2025	10h00
30 novembre 2025	10h00
1er mars 2026	10h00
29 mars 2026	10h00
19 avril 2026	10h00
3 mai 2026	10h00
17 mai 2026	10h00
7 juin 2026	10h00

Tous au stade pour encourager le FC Thannenkirch !
Ce calendrier est prévisionnel et est susceptible d'être modifié

Test mensuel de la sirène : information aux habitants

Le conseil municipal a décidé d'activer la sirène municipale chaque premier mercredi du mois à midi (à partir de septembre 2025), pour procéder aux tests obligatoires du Système d'Alerte et d'Information aux Populations (SAIP).

Pourquoi ce signal est-il important ?

En France, les sirènes d'alerte font l'objet d'un exercice mensuel, déclenché autour de midi tous les premiers mercredis du mois. Ces tests durent 1 minute 41 et permettent de vérifier que le système fonctionne correctement.

En cas de danger réel (inondation, accident industriel, risque toxique, attentat...), ce signal est déclenché de manière renforcée : trois cycles successifs de 1 minute 41, séparés par 5 secondes de pause, suivis d'un signal continu de 30 secondes pour indiquer la fin de l'alerte.

Les tests mensuels permettent de s'assurer que la sirène fonctionnera en cas d'urgence, quand chaque seconde compte. Connaître ce signal et la conduite à tenir permet à chacun d'adopter les bons réflexes : se mettre à l'abri, ne pas sortir ou circuler en voiture, fermer portes et fenêtres, écouter les médias pour obtenir les consignes officielles.

Chaque premier mercredi du mois à midi, la sirène retentira pendant 1 minute 41 dans le cadre d'un test réglementaire.

Il ne s'agit pas d'une alerte réelle : aucun comportement particulier n'est demandé lors de ces essais.

**En cas d'alerte réelle,
le signal sera plus long et distinct :**

3 cycles de 1 minute 41, avec 5 secondes d'interruption entre chaque, puis 30 secondes de tonalité continue.





VIE LOCALE



Jeudis joyeux au foyer Les aînés font leur jeu !

Le temps passe, les souvenirs s'entassent et chaque 1er jeudi du mois (hors été, où même les cartes prennent des vacances), nos aînés se retrouvent au foyer communal pour faire danser les pions, battre les cartes et rire à gorge déployée.

Jeux de société, anecdotes croustillantes, vin, café fumant et gâteaux fondants : tout est là pour un après-midi qui fait du bien au cœur.

Que vous soyez roi du Scrabble ou reine du Rami, venez partager ce moment doux comme un caramel au beurre salé.

Le 1er jeudi du mois le foyer devient le royaume de la convivialité !



Maisons fleuries 2024

François TREIBER
Maison avec jardin

Le Clos des Sources et L'Auberge
« La Meunière »
Commerces, hôtels, restaurants

Fernand STIBLING
Maison donnant sur rue

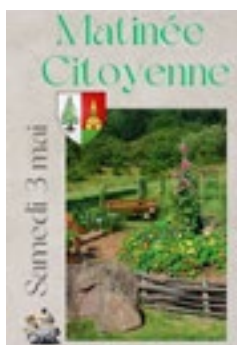
Loïc Maire
Appartement

La remise de prix 2025
se fera à l'occasion des vœux en 2026





VIE LOCALE



Matinée citoyenne

À Thannenkirch, on a retroussé les manches !

Ce samedi 3 mai, les habitants bénévoles de Thannenkirch ont troqué leur grâce matinée contre pinceaux, râpeaux et bonne humeur.

Au programme : peinture fraîche, nettoyage en profondeur, ratissage énergique, désherbage stratégique, taille artistique, clouage précis et lavage intensif... Bref, une symphonie de gestes utiles pour bichonner notre beau village.

Mais au-delà des outils, c'est surtout l'esprit qui a brillé :

Une ambiance studieuse mais joyeuse, des échanges spontanés, des rires partagés, et des rencontres qui font chaud au cœur.

On travaille, oui... mais on rigole aussi, on découvre l'autre, on tisse du lien.

Merci à tous
les bénévoles pour leur énergie.



Sécurité civile et gestion des crises Plans communaux et intercommunaux de sauvegarde

La commune élabore actuellement ses Plans Communaux et Intercommunaux de Sauvegarde (PCS/PICS).

Ces outils, prévus par la loi, permettent d'anticiper et d'organiser la réponse face aux situations d'urgence comme les catastrophes naturelles ou crises majeures.

En lien avec l'État, l'intercommunalité et les associations de sécurité civile, la municipalité met en place des procédures claires pour protéger la population. Une présentation aux habitants sera organisée une fois les plans finalisés.



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité



URBANISME

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité

- < 20 m² : **DP**

- > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

- < 20 m² : **DP**

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité

- Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité

- Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**

- Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET
CHANGEMENT DE MENUISERIES
EXTÉRIEURES : **DP**

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité

- < 20 m² : **DP**

- > 20 m² : **PC**

- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité

- < 100 m² ouverte : **DP**

- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**

- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité

- < 20 m² : **DP**

- > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE,
CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : aucune formalité

- < 40 m² : **DP**

- > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Pourquoi des taxes d'urbanisme ?

Votre projet de construction, d'agrandissement, de rénovation ou d'aménagement peut, selon sa nature, générer une **Taxe d'Aménagement (TA)** et une **Redevance d'Archéologie préventive (RAP)**.

La TA comprend une part communale finançant les équipements publics communaux et une part départementale finançant la protection et la gestion des espaces naturels et sensibles ainsi que les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

La RAP est destinée à financer les fouilles archéologiques. Elle est due pour les travaux ou aménagements **affectant le sous-sol** dès lors que la réalisation des travaux nécessite de creuser quelle que soit la profondeur.

Comment la taxe d'aménagement et la RAP sont-elles calculées ?

surface de construction taxable X valeur forfaitaire X taux en vigueur

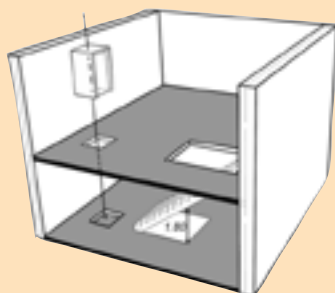
La valeur forfaitaire est fixée à 726 € par m² de surface de construction pour 2018, 753 € pour 2019, 759 € pour 2020, 767 € pour 2021 et 820 € pour 2022. Cette valeur est révisée au 1^{er} janvier de chaque année par arrêté du ministre chargé de l'urbanisme.

Dans les communes, le taux de la taxe d'aménagement varie entre 1 et 5 % (part communale). Il peut être majoré jusqu'à 20 % dans certains secteurs nécessitant des travaux d'aménagement importants. Pour la collectivité européenne d'Alsace, le taux de la taxe d'aménagement est fixé à 1,9 % (part départementale).

Pour la RAP, le taux a été fixé à 0,4 %.

Comment se calcule la surface taxable ?

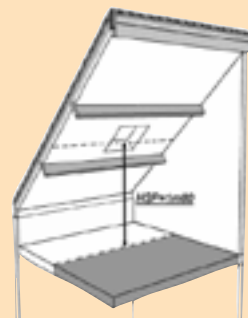
La surface taxable est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert calculée à partir du nu intérieur des façades, dont on déduit :



*les vides et trémies
correspondant au passage
de l'ascenseur et de l'escalier.*

*les surfaces de plancher sous
une hauteur de plafond
inférieure ou égale à 1,80m.*

**Nota : les surfaces des garages et des abris de jardins,
notamment, sont des surfaces taxables.**



Quelles sont les déductions qui peuvent s'appliquer au calcul ?

Certains aménagements et constructions sont exonérés de plein droit de la taxe d'aménagement (ex : les constructions de locaux d'habitation et d'hébergement financées par un prêt locatif d'intégration - PLAI). (Article L331-7 du Code de l'Urbanisme)
D'autres peuvent bénéficier d'exonérations dites facultatives, sur le territoire d'une commune après délibération du conseil municipal (ex : les habitations principales financées par un prêt à taux zéro+). (Article L331-9 du Code de l'Urbanisme)

Par ailleurs un **abattement automatique de 50%** est appliqué sur la valeur forfaitaire (767 € / 2 = 383,50 €)
notamment pour (Article L331-12 du Code de l'Urbanisme) :

- ✓ les logements sociaux soumis au taux de TVA réduit et bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat,
- ✓ les 100 premiers m² des locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (en tenant compte de l'existant),
- ✓ les locaux à usage industriel et artisanal et leurs annexes,
- ✓ les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale et les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

Exemple de calcul pour une maison d'habitation de 140 m² de surface taxable (valeur 2021)

Taux communal = **5%**
Taux départemental = **1,9%**
Taux de la RAP = **0,4%**
Abattement de **50%** pour les 100 premiers m².

Part communale

100m² x (767/2) x 5% = 1 918€
40m² x 767 x 5% = 1 534€

Part départementale

100m² x (767/2) x 1,9% = 729€
40m² x 767 x 1,9% = 583€

RAP 100m² x (767/2) x 0,4% = 153€
40m² x 767 x 0,4% = 123€

Total à payer = 5 040€

Les questions les plus fréquentes

1. Dois-je payer cette taxe chaque année ? **NON**,

cette taxe n'est applicable qu'une seule fois par construction. Le montant à payer sera réparti sur 2 années à part égale. Si le montant est inférieur ou égal à 1500€, elle est recouvrable en une seule échéance.

La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) vous transmettra un titre de paiement avec les échéances précises.

2. Que faire en cas d'abandon de projet avant réalisation des travaux ?

Il convient d'adresser sur courrier libre une demande d'annulation à la mairie de votre lieu de construction projetée.

Les taxes d'urbanisme ne peuvent être remboursées que dans la mesure où les travaux n'ont pas été entrepris.

3. Je n'ai pas encore commencé mes travaux, dois-je tout de même payer cette taxe ?

OUI, cette taxe est indépendante de l'avancement de vos travaux. Elle est générée automatiquement après chaque autorisation d'urbanisme.

4. Dois-je payer une taxe pour les places de stationnement situées à l'extérieur sur mon terrain ?

OUI, la taxe est due pour toute nouvelle place de stationnement créée.

Comment compléter les imprimés ?

Afin d'obtenir le calcul de votre taxe au plus juste, vous **devez renseigner avec précision** la Déclaration des Eléments Nécessaires au Calcul de l'Impôt comprise dans le formulaire de demande d'autorisation d'urbanisme en veillant notamment à la présence et à la cohérence des informations suivantes :

- ✓ date et lieu de naissance de chaque demandeur,
- ✓ pour les personnes morales, n° SIRET et coordonnées complètes du représentant légal,
- ✓ la surface taxable créée,
- ✓ la surface taxable existante avant travaux de toutes les constructions existantes sur l'ensemble de la propriété,
- ✓ la ventilation du nombre de logements avant et après travaux,
- ✓ la ventilation des surfaces par destination (résidence principale, commerce...),
- ✓ le nombre de places de stationnement extérieur créées pour le projet (exclure celles se trouvant dans un garage clos et couvert),
- ✓ la date et la signature.

La déclaration de la surface de plancher et de la surface taxable relève de votre responsabilité.

Reportez-vous à la fiche d'aide pour le calcul des surfaces pour leur détermination précise
(fiche annexe au formulaire de demande d'autorisation d'urbanisme)

Où s'adresser ?

Les formulaires → sur le site internet www.servicepublic.gouv.fr

Les taux, exonérations facultatives → mairie de la commune où se situe votre projet.

Les modalités de calcul, la réglementation → Direction Départementale des Territoires (DDT) - S.C.A.U. - Bureau appui territorial, droit des sols et fiscalité.

Les modalités de paiement de la taxe → Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) relevant de l'adresse du demandeur

Comment anticiper la fin de vie du réseau cuivre

pour les lignes de téléphone fixe et les services internet (ADSL)
dans votre commune

Tous les utilisateurs sont concernés :
Particuliers • Entreprises • Administrations



**Passez dès-à-présent
à la fibre optique !**

Avec le soutien de



➤➤ Pourquoi mettre fin au réseau cuivre ?

Pendant plus de 50 ans, le cuivre a été le réseau de télécommunication principal pour la téléphonie fixe et les services internet. Infrastructure vieillissante et coûteuse, elle ne répond plus aux attentes et usages grandissants des consommateurs. Une technologie qui est donc vouée à disparaître, comme l'a annoncé Orange, en sa qualité de propriétaire du réseau. Cette fermeture a d'ores-et-déjà débuté et se fera de manière progressive. On retient deux grandes étapes :

Depuis 2022 : Les nouveaux abonnés ne peuvent plus souscrire à une offre ADSL là où les 4 opérateurs nationaux (Orange, SFR, Free et Bouygues Telecom) proposent des offres fibre : c'est la fermeture commerciale du cuivre. Cette disposition n'entraîne pas, aujourd'hui, l'arrêt des services auxquels les usagers sont abonnés.

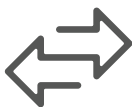
De 2026 jusqu'à 2030 : La fermeture technique du réseau, soit l'interruption définitive de tous les services existants. C'est le passage à la fibre pour tous.

➤➤ Le passage à la fibre optique, pour plus de performance

Beaucoup plus performante, la fibre optique deviendra l'infrastructure fixe de référence pour tous les particuliers, entreprises et collectivités. Disposant d'une large bande passante, la fibre est capable de transmettre de grandes quantités de données à une vitesse ultra rapide et à un débit stable. De quoi répondre à tous vos usages, seul ou à plusieurs ! Autre avantage du réseau fibré : une meilleure empreinte carbone. Même en répondant à des besoins gourmands, la fibre consomme moins d'énergie que le cuivre. Une infrastructure avantageuse pour vous mais aussi pour l'environnement !



+ rapide



+ stable



+ d'usages



+ responsable

➤➤ Comment savoir si je suis concerné ?

Testez tout d'abord votre éligibilité sur : losange-fibre.fr/eligibilite/

Je suis un particulier

- Vous disposez d'un abonnement à la téléphonie fixe (RTC) et/ou à Internet (ADSL/VDSL) :

Après avoir vérifié votre éligibilité, vous pourrez vous rapprocher de votre opérateur télécom ou d'un des Fournisseurs d'Accès Internet disponible sur le réseau Losange, puis souscrire à un abonnement sur une ligne fibre et profiter du Très Haut Débit et d'une multitude d'usages connectés !

- Vous disposez déjà d'un abonnement en fibre optique sur le réseau Losange :

Vous n'êtes pas concerné.

Je suis un professionnel

ou une collectivité

- Vous disposez d'une offre sur support cuivre : téléphonie RTC (usages voix, usages spéciaux de type fax, alarme, monétique, etc.) et autres services (Internet ADSL, solutions VPN, SDSL, etc.), vous êtes concernés par la fermeture du cuivre :

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre opérateur télécom ou d'un des nombreux Fournisseurs d'Accès Internet professionnel disponible sur le réseau Losange. Ce dernier vous accompagnera pour préparer au plus tôt la migration de tous les services installés sur le cuivre et vous orienter vers la solution la plus adaptée à vos besoins.

- Vous disposez déjà d'un abonnement en fibre optique sur le réseau Losange :

Vous n'êtes pas concerné.

Plus d'informations
sur losange-fibre.fr



FORÊT : Travaux sur les chemins

La commune souhaite profiter de ce bulletin pour remercier chaleureusement l'ensemble des propriétaires pour leur confiance, notamment à travers le reversement du produit de la chasse au bénéfice de la collectivité.

Conformément à l'engagement pris, un plan pluriannuel d'entretien des chemins a été mis en place. Plusieurs interventions ont déjà été réalisées en 2024, et le programme se poursuit activement.

À la suite de la commission forêt du 3 juin 2025, plusieurs chemins ont été identifiés pour des travaux d'entretien et de réfection.

Dans le cadre des travaux prévus sur le réseau d'eau et d'assainissement à la fin de l'année 2025 et au début de l'année 2026, la commune souhaite anticiper en garantissant un accès sécurisé aux habitants du chemin du Lecotte.

Les chemins du Lecotte et de la Schwyz seront donc traités en priorité. Programme prévisionnel des travaux 2025 :

- Juillet 2025 : Chemin du Lecotte et chemin de la Schwyz
 - Automne 2025 : Schillig Weg et partie haute du secteur « Jeune Bois »
- Ces travaux s'inscrivent dans une démarche durable de valorisation et de sécurisation de notre patrimoine forestier et rural. Merci à toutes et à tous pour votre confiance et votre participation à cet effort collectif.

ASA « Jeune Bois » : une relance nécessaire

L'Association Syndicale Autorisée (ASA) « Jeune Bois », reconnue d'utilité publique, avait été créée à l'initiative d'un collectif de propriétaires forestiers du secteur. Récemment, la préfecture a relancé la commune afin de mettre à jour son fichier et de vérifier le statut actuel de cette association, notamment en ce qui concerne le passage à la comptabilité M57, désormais obligatoire pour toutes les ASA actives.

Dans ce contexte, la commune a procédé à une mise à jour du parcellaire et de la liste des propriétaires concernés. Elle a également pris contact avec une représentante du CRPF – Centre Régional de la Propriété Forestière (Grand Est), afin d'organiser une réunion d'information.

Réunion d'information : Mardi 7 octobre 2025 à 20h
Salle des fêtes de Thannenkirch

Cette rencontre, proposée par la commune, permettra de présenter les enjeux, le rôle et le fonctionnement d'une ASA, ainsi que les implications pour les propriétaires concernés.

Tous les propriétaires forestiers situés dans le secteur « Jeune Bois » sont chaleureusement invités à participer à cette réunion afin de mieux comprendre les enjeux de gestion collective des parcelles forestières.



UN PORTAIL POUR L'ÉTERNITÉ

À seulement 20 ans, Marius a offert à Thannenkirch bien plus qu'un portail pour le cimetière : une œuvre artisanale d'une rare finesse, conçue avec passion, talent et générosité.

Après une année de seconde au lycée Ribeaupierre, en pleine période de COVID, Marius a décidé de se tourner vers un apprentissage dans la métallerie, une voie qui l'attirait profondément.

Accueilli par l'entreprise Heim à Muttersholtz, il a suivi sa formation en alternance au CFA Marcel Rudloff de Colmar.

Il y obtient un CAP avec mention Très Bien en 2022, puis poursuit avec brio vers un Brevet Professionnel, décroché en 2024... également avec mention Très Bien.

Pour valider ce diplôme, Marius devait réaliser une pièce complète. Il a choisi de mettre ses compétences au service

de son village, en imaginant et fabriquant un nouveau portail pour le cimetière, qu'il voulait «joli», solide, et fait pour durer. Très attaché à Thannenkirch et à l'histoire de sa famille enracinée ici depuis des générations, Marius tenait à laisser une trace : « Ce portail verra passer mon cercueil » a-t-il confié.

Inspiré par le style Art Nouveau qu'il affectionne, Marius a dessiné les motifs à la main, puis réalisé l'ensemble avec des techniques professionnelles : découpe plasma, soudure semi-auto et TIG, DAO, usinage, pliage, sablage et thermolaquage.

Le portail, fabriqué à partir d'acier massif, repose sur un cadre ancré dans des plots de béton, pensé pour minimiser la maintenance et garantir la solidité. Un véritable travail d'ingénieur et d'artiste à la fois.

Ce projet lui a demandé plus de 50 heures de travail, dont une dernière nuit passée à

l'atelier jusqu'à 2h du matin, avant de venir poser l'ouvrage à Thannenkirch avec son oncle Tharcisse, menuisier-ébéniste, qui l'a accompagné avec bienveillance et expertise.



Ce portail, offert gracieusement à la commune, n'a bénéficié d'aucun financement public. Marius a pu compter sur le soutien de ses parents, de son entreprise et de ses formateurs, notamment Claude Heim, François Plumeré et Sébastien Schamber, ainsi que de ses collègues.

Initialement, la commune souhaitait le mettre à l'honneur lors des vœux de janvier. Mais la salle des fêtes étant en travaux en janvier 2025, la cérémonie n'a pas pu avoir lieu.

C'est donc au printemps que Marius a été célébré comme il se doit, lors d'une réception officielle en mairie, en présence de sa famille, de ses formateurs, des représentants de l'entreprise Heim, du CFA Marcel Rudloff de Colmar, du Conseil municipal des jeunes, du Conseil municipal, de Mme Jeanne-Odile Gassmann pour le Conseil de fabrique, ainsi que du Père Thomann.

Marius, la commune de Thannenkirch te dit bravo et merci. Tu as su, par ton talent et ton engagement, allier la beauté d'un geste à la noblesse d'un don.

Ton portail est désormais le symbole visible de ton attachement à notre village, et nous en sommes fiers.





MISE A JOUR DU REGISTRE DU CIMETIÈRE COMMUNAL

Un travail rigoureux au service de la mémoire collective

Dans le cadre de la gestion du cimetière communal, la municipalité de Thannenkirch a entrepris un important travail d'actualisation et de numérisation des données, afin de garantir un suivi précis des emplacements et de préparer les décisions futures en matière de gestion funéraire.

Ce chantier, amorcé à l'été 2024 par un recensement photographique de chaque tombe, a pu avancer efficacement grâce à l'implication de Lili LEFRANÇOIS, notre jeune stagiaire à titre bénévole et donc sans rémunération. Elle a réalisé, sa mission d'intérêt général dans le cadre du Service National Universel, un programme pour les 15-17 ans visant à développer l'engagement citoyen. Nous la remercions chaleureusement pour son sérieux et sa contribution précieuse à ce projet structurant.

Quelques chiffres-clés sur notre cimetière

Le cimetière de Thannenkirch compte actuellement 208 emplacements, répartis comme suit :

- 63 tombes simples
- 145 tombes doubles

Parmi ces emplacements, 36 concessions perpétuelles ont été identifiées :

- 13 tombes simples perpétuelles
- 23 tombes doubles perpétuelles

Par ailleurs, un recensement des tombes à l'abandon a été effectué :

- 24 tombes sont aujourd'hui considérées comme non entretenues, dont 6 concessions perpétuelles

L'actualisation du registre a également permis de certifier que la commune ne dispose plus de tombe disponible. Cette situation souligne l'importance de cette démarche, à la fois pour faciliter la gestion au quotidien et envisager l'avenir, mais également pour respecter le cadre légal très strict qui régit les cimetières. C'est dans ce contexte que le Maire a récemment suivi une journée de formation avec l'Association des Maires du Haut-Rhin, afin de maîtriser les procédures de traitement des concessions à l'abandon.

Un travail collectif tourné vers l'avenir

La deuxième phase du projet va bientôt commencer : elle consistera à rechercher les ayants droit des concessions laissées à l'abandon et à entamer, le cas échéant, les procédures réglementaires. Ce travail sera réalisé en lien étroit avec Mme Jeanne-Odile Gassmann, présidente du Conseil de Fabrique et mémoire vivante du village, qui a généreusement accepté d'apporter son aide à cette mission. Grâce à cette dynamique collective, la municipalité affirme sa volonté de moderniser ses outils tout en respectant la mémoire des défunts et de leurs familles. Une action essentielle pour une gestion respectueuse, durable et transparente de notre espace funéraire.



Restauration du calvaire

Un des calvaires de notre village, situé au cimetière communal, présente aujourd'hui un état de dégradation important. En lien avec la commune, la présidente du Conseil de fabrique, Jeanne-Odile Gassmann a sollicité plusieurs devis afin d'évaluer les possibilités de restauration et d'étudier la faisabilité d'un dossier de demande de subvention.

À ce stade, nous sommes encore dans la phase d'étude. L'objectif est de trouver les meilleures solutions pour préserver et transmettre ce patrimoine qui fait partie intégrante de l'histoire et de l'identité de notre village.



SECRÉTARIAT DE MAIRIE - UN SOUFFLE DE MODERNISATION

Depuis plusieurs mois, la commune de Thannenkirch s'est engagée dans une démarche de modernisation de son secrétariat de mairie.

Une volonté forte de la municipalité, qui souhaite dépoussiérer les méthodes de travail et mettre en place une organisation résolument tournée vers le numérique et l'efficacité avec un matériel adapté aux enjeux d'aujourd'hui :

Premier chantier : le remplacement de l'ordinateur de la mairie, une nouvelle téléphonie et une adresse mail indépendante.

La téléphonie a également fait peau neuve avec un changement complet d'opérateur. La commune est désormais raccordée à Alsace Fibre, garantissant une connexion fiable et rapide.

Une nouvelle adresse mail, mairie@thannenkirch.fr, remplace désormais l'ancienne adresse wanadoo. Cette adresse est indépendante de tout prestataire de téléphonie, ce qui permet à la commune de gagner en autonomie.

Cela peut sembler évident pour certains, mais à Thannenkirch, il a fallu passer un cap important : la création d'un secrétariat en réseau interne. Jusqu'ici, les postes n'étaient pas interconnectés. Désormais, les documents, dossiers et informations sont partagés en temps réel, ce qui facilite considérablement le travail administratif et la continuité du service public.

En parallèle, la commune a fait appel aux services d'un archiviste de la communauté de communes afin de mettre en conformité la conservation des documents communaux. Un travail indispensable pour respecter la réglementation et mieux gérer notre mémoire collective.

Et pour aller plus loin...

La société Numérise a été missionnée pour un projet ambitieux : la numérisation des actes d'état civil (naissances, mariages, décès).

À ce jour, 1 600 actes ont été numérisés, pour un coût total de 2 703,60 € TTC.

Cette opération vise plusieurs objectifs :

- Conservation et sécurité : les registres anciens sont fragiles. Leur numérisation garantit leur préservation et les met à l'abri des aléas (temps, humidité, sinistres).

- Efficacité et réactivité : grâce à l'intégration dans un logiciel sécurisé, les recherches et l'édition de documents sont plus rapides, les impressions réduites, les délais raccourcis.

- Accessibilité et interconnexion : cette modernisation favorise les échanges avec les partenaires administratifs (préfecture, INSEE, notaires, etc.) dans le respect du RGPD. Elle contribue à rendre nos services publics plus accessibles, notamment à distance.

Et bientôt... un nouveau site internet

Dans la continuité de cette transformation numérique, le site internet de la commune est en cours de restructuration. Une nouvelle version, plus claire, plus intuitive et mieux adaptée aux besoins des citoyens, devrait voir le jour d'ici la fin de l'année.

Une transformation rendue possible grâce à l'engagement des agents.

Ce vaste travail de modernisation n'aurait pu être mis en œuvre sans la motivation et l'engagement des équipes.

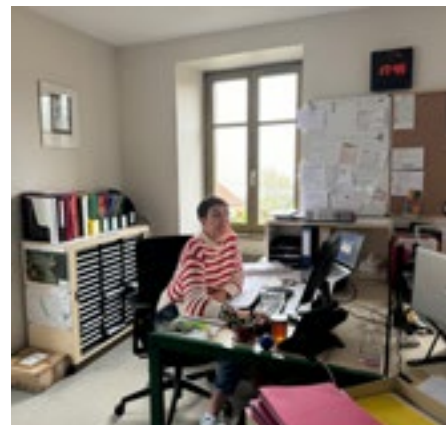
Il nécessite une véritable capacité d'adaptation aux nouvelles méthodes de travail.

Merci aux agents communaux : Michel NEUMEYER, Sylvie STRAUB et Delphine HUSSER, pour leur implication quotidienne dans cette transition.

Enfin, il est essentiel de rappeler qu'un tel changement demande du temps.

Dans une petite commune comme la nôtre, nos moyens humains et financiers restent limités.

C'est donc avec pragmatisme, patience et détermination que nous construisons, étape par étape, une mairie plus numérique, plus moderne et mieux adaptée aux méthodes de travail actuelles.





Conseil Municipal des Jeunes Sortie civique et culturelle à Paris Fin de mandat

Les membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ont pris la direction de Paris pour une journée riche en découvertes et en émotions. Cette sortie, organisée par la municipalité, avait pour objectif de mêler culture, citoyenneté et ouverture sur le monde.

Les jeunes élus ont pu découvrir et mieux comprendre le fonctionnement de nos institutions. L'exploration de lieux emblématiques parisiens ont permis à chacun de découvrir ou redécouvrir le patrimoine national. Cette journée a été l'occasion pour les jeunes conseillers de renforcer leurs liens, d'élargir leurs connaissances et de vivre concrètement les valeurs citoyennes qu'ils défendent au sein du CMJ. La municipalité remercie chaleureusement les accompagnateurs ainsi que toutes les personnes ayant contribué à la réussite de cette sortie.



Conseil Municipal des Jeunes - Actions et projets

Le nouveau Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a débuté son mandat avec enthousiasme et multiplie les actions au service de la commune.

Parmi les temps forts récents :

Sortie à un match de handball France grâce à des billets offerts par la Région Grand Est, permettant aux jeunes élus de vivre un moment sportif et convivial.

Participation aux commémorations en contribuant à l'organisation et au bon déroulement de ces cérémonies importantes pour la mémoire collective.

Projets en cours :

- **Rénovation de la fresque de l'abri de bus** communal, pour redonner couleurs et dynamisme à cet espace public.

- **Participation au marché estival** avec la préparation et la vente de tartes flambées, une action conviviale qui permettra également de collecter des fonds pour financer de futurs projets citoyens.

Le CMJ poursuit ainsi son engagement en faveur de la vie locale, en associant initiatives citoyennes, actions culturelles et moments de partage avec les habitants.





Ecole et Périscolaire

Effectifs pour l'année scolaire 2025-2026

À la rentrée de septembre, 46 élèves seront inscrits à l'école de Thannenkirch, répartis de la petite section de maternelle au CM2. Trois élèves de CM2 quitteront l'école pour rejoindre le collège, tandis que dix enfants entreront en petite section, et un nouvel élève rejoindra la moyenne section.

La répartition prévue des élèves par niveau est la suivante :

Maternelle :

Petite section (PS) : 10 élèves - Moyenne section (MS) : 5 élèves Grande section (GS) : 4 élèves

Élémentaire : CP : 9 élèves - CE1 : 5 élèves - CE2 : 6 élèves - CM1 : 3 élèves - CM2 : 4 élèves

L'équipe enseignante, appuyée par la commune, reste mobilisée pour offrir aux enfants un cadre d'apprentissage épanouissant et bienveillant.

Renforcement de l'accueil périscolaire à Thannenkirch

Une demande en forte hausse

La demande de places au périscolaire de Thannenkirch a fortement augmenté ces derniers mois. L'agrément actuel de 26 enfants ne permettant plus de répondre à tous les besoins, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé (CCPR), consciente des spécificités des communes de montagne et de leur éloignement, a travaillé depuis plusieurs mois à des solutions pour accueillir tous les enfants du village et apporter un soutien concret aux familles.

Un projet concerté

Un document élaboré conjointement par la commune et la communauté de communes a été présenté dans le cadre d'une demande de modification d'un établissement recevant du public. Ce dossier, adressé au service d'incendie et de secours du Haut-Rhin et au service accessibilité de la préfecture, vise à **autoriser une capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 50 enfants** sur le temps périscolaire.

Travaux et améliorations prévues

- **Dès cet été** : transformation de la cuisine familiale existante en **cuisine adaptée à la restauration collective**, améliorant considérablement la logistique et le confort de travail pour l'équipe.
- **Renfort de l'équipe** : recrutement d'un animateur supplémentaire pour respecter les normes d'encadrement et garantir un accueil de qualité.
- **Capacité quotidienne** : 36 enfants accueillis chaque jour scolaire après réorganisation humaine et logistique.

Aménagements extérieurs

- Installation d'une **petite cabane de jardin** pour le stockage du matériel, libérant de l'espace dans la structure.
- **Projet à l'étude** : installation d'un **tipi** pour offrir un espace pédagogique en lien avec les projets nature du périscolaire, permettant aux enfants de découvrir et d'apprendre au cœur de leur environnement.

Un engagement fort

Ces évolutions témoignent de l'engagement de la CCPR et de la commune pour offrir aux familles de Thannenkirch **un service d'accueil périscolaire adapté, de qualité et en phase avec les besoins du territoire.**



Bibliothèque

Animations proposées par JDL 2025

Le mardi 20 mai 2025, le Jardin du Livre a proposé à un public très intéressé une conférence sur le sort du peuple tibétain exilé. Des bénévoles de l'association humanitaire Solhimal nous ont fait partager leur vécu dans des camps en Inde et au Népal.

Pour la première fois, Thannenkirch faisait partie de la tournée « par les villages » de la Comédie de Colmar, dispositif destiné à faire rayonner le théâtre dans nos campagnes. Le spectacle a eu lieu le 4 juin 2025. Une cinquantaine de spectateurs ont assisté à **un spectacle intitulé « faire le mur »**. Tout le monde a passé un bon moment même si la pièce a pu en surprendre plus d'un. Discuter avec les comédiens autour d'un pot après la représentation a été très apprécié. Avec la collaboration de Fred Cayrol, Ula Labry et d'autres bénévoles du JDL, les bricolages avec les enfants de l'école se poursuivent tous les premiers samedis du mois et chaque séance a regroupé une dizaine d'enfants autour de la grande table de la bibliothèque.

Dans le cadre du réseau des 7 bibliothèques, les enfants de l'école ont pu profiter de 3 spectacles proposés par la Com - Com de Ribeauvillé.

Le jardin du Livre a monté un stand de livres au marché aux puces organisé par le Comité des fêtes dans le cadre du marché estival le 30 juillet et a pu constater l'intérêt suscité par notre démarche.

Animations à venir :

Nous vous rappelons que le 17- 18- 19 octobre, le jardin du livre vous invite à différents événements et que le dimanche 19 octobre nous fêterons plus particulièrement les 30 ans de la bibliothèque en rendant un hommage à Mathieu Kuentz , son fondateur.

Vendredi 17 octobre à 19h30 à la salle des fêtes de Thannenkirch : Fred Liénard et la tournée du facteur Sylvestre.

Samedi 18 octobre de 14h30 à 17h à la salle des fêtes de Thannenkirch : Après -midi familiale et récréative

Dimanche 19 octobre de 14h30 à 17h à la salle et sur la place des fêtes de Thannenkirch : Les 30 ans de la bibliothèque et hommage à Mathieu Kuentz





Le Clos Sainte-Anne : un projet enfin abouti et tourné vers l'avenir

Après de longues années de démarches, de discussions et de suivi attentif, le chantier du Clos Sainte-Anne touche enfin à son terme. Ce dossier, qui a demandé beaucoup d'énergie à la municipalité et à nos partenaires, marque une étape importante pour l'avenir de Thannenkirch.

Un chantier complexe, mené avec persévérance

L'ancien bâtiment du Clos Sainte-Anne, marqué par son histoire et laissé à l'abandon pendant plusieurs décennies, représentait un défi technique et administratif considérable.

Grâce à l'engagement du promoteur et au travail de coordination de la commune, le site s'est métamorphosé pour accueillir un ensemble moderne et fonctionnel : logements, stationnements et un futur commerce de proximité. Ce dernier projet, annoncé par le promoteur, est maintenu et viendra renforcer la vie du village.

À ce jour, quelques appartements restent disponibles à la vente. C'est une belle opportunité pour celles et ceux qui souhaitent s'installer à Thannenkirch.

Un hommage à la famille HAAG

Lors du dernier conseil municipal, la proposition de nommer le petit parking attenant "Parking Dr Haag" a été adoptée.

Ce choix rend hommage à la famille Haag, fondatrice de l'ancien établissement, et reconnaît leur don exceptionnel du bâtiment, estimé à 350 000 €.

Ce geste a permis de donner à la commune la capacité financière et la crédibilité nécessaires pour amorcer de nouveaux projets tels que la rénovation de la salle des fêtes et l'aménagement du chemin du Lecotte.

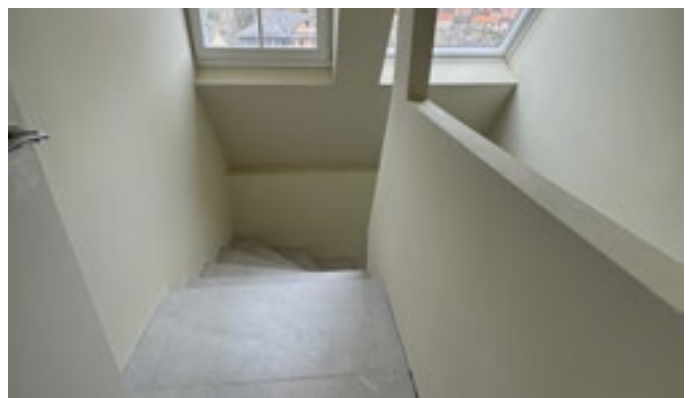
Bienvenue aux nouveaux habitants et investisseurs

Nous avons le plaisir d'accueillir dans notre commune de nouveaux habitants ainsi que des investisseurs qui ont choisi Thannenkirch. Nous leur souhaitons à tous la bienvenue.

Un projet qui conjugue mémoire et renouveau

Le Clos Sainte-Anne est l'exemple même d'un projet qui associe respect du patrimoine, modernité et utilité publique. La municipalité se réjouit de voir ce lieu reprendre vie, au service des habitants et de la convivialité villageoise.







L'EAU À THANNENKIRCH

Le système de distribution et d'alimentation en eau potable, est géré en régie directe par la commune.

M. Michel Neumeyer, notre employé communal, est notre fontainier attitré. Il est en charge de l'entretien du réseau. Sa compétence a été relevée par le bureau d'étude IRH, dans son rapport déposé le 08/09/2023 intitulé :

« Etude diagnostic et schéma directeur du système d'alimentation en eau potable »

L'alimentation en eau potable de la commune de Thannenkirsch, dépend de 4 captages, au dessus du village, dans le massif du Taennchel : Les captages du Kaltenbrunnen, du Taennchel, du Lecotte, du Melkerhof (source la plus productive).

Ces captages, fournissent l'eau par écoulement gravitaire, aux 3 réservoirs : 15 m3 au Schillig, 250 m3 au Melkerhof et 120 m3 au Binaise.

Les eaux sont traitées par 4 réacteurs de désinfection aux UV. 280 abonnés sont desservis par les réservoirs d'eau. La consommation annuelle en eau, du village, est de l'ordre de 27 000m3.

La commune de Thannenkirsch, a chargé, en 2023, le cabinet IRH d'une étude diagnostique et d'un schéma directeur de son système d'alimentation eau potable.

L'objectif étant de définir les orientations techniques en vue d'une programmation des investissements à prévoir, à court, moyen et long terme. L'ensemble du rapport peut être consulté en mairie ou sur le site.

L'étude fait apparaître plusieurs points d'amélioration à prévoir.

- La première préconisation concerne le renouvellement progressif du réseau, estimant sa durée de vie maximale de 100 ans afin d'éviter des défauts structurels.

Le renouvellement commencera par les conduites sous le chemin du Lecotte, au courant du prochain hiver. Pour mémoire, c'est cette conduite qui dessert la source la plus productive.

- La deuxième préconisation, concerne le manque d'eau que pourrait rencontrer la commune dans les années futures (réchauffement climatique). La production d'eau actuelle, couvre largement les besoins, mais celle-ci semble décroître année par année.

L'étude préconise le captage d'une nouvelle source, déjà repérée. Il s'agirait, dans un premier temps, d'effectuer une analyse sur la qualité et la quantité d'eau produites par cette source et éventuellement de la raccorder au réseau.

- La troisième préconisation concerne le réservoir du Binaise (le plus ancien de la commune datant de 1904).

Même s'il a très été bien entretenu, il devient important de changer les canalisations et les équipements du réservoir.

La majeure partie de la structure en béton de l'ouvrage, semble en bon état, mais il sera nécessaire de refaire la couche d'étanchéité, couche directement en contact avec l'eau.

En fonction de son budget, la commune réfléchit, à l'ensemble des points mis en évidence par IRH et proposera des solutions.

Quelques conseils aux habitants :

Pour limiter un surplus de consommation estivale en eau, la commune encourage les propriétaires de maison, à récupérer l'eau de pluie en période hivernale, pour l'arrosage des jardins en été.

- Les mousseurs sont conseillés pour économiser l'eau.

- Equipez vos toilettes de chasse d'eau double.

- Les douches sont à préférer aux bains.

- Utilisez le mode éco des lave-linge et lave-vaisselles.

- Respectez l'arrêté municipal concernant les restrictions de consommation d'eau pendant la période estivale.


irh ingénieur conseil
membre d'Antea Group

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
RIVAGE
PORTAIL DE GESTION DES AIDES

Thannenkirch confie la gestion de l'assainissement au SDEA

Depuis le 1er janvier 2024, la commune de Thannenkirch a transféré la compétence assainissement collectif (portée collective) au SDEA - Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle - organisme à but non lucratif, tout en conservant la gestion de l'eau potable, qui reste une compétence communale.

Ce choix s'inscrit dans une volonté d'anticiper les évolutions réglementaires, tout en maintenant un service public de qualité.

Il est partagé par plusieurs communes voisines de la Communauté de Communes, qui ont également adhéré au SDEA : Bergheim, Rorschwihr, Saint-Hippolyte, Rodern et Ribeauvillé.

Le conseil municipal de Thannenkirch a mené une réflexion approfondie ces derniers mois.

Face aux nouvelles obligations techniques, réglementaires et environnementales, et aux difficultés pour mobi-

liser les moyens humains et financiers nécessaires, il est apparu qu'une gestion mutualisée via un établissement public spécialisé tel que le SDEA permettrait une approche plus cohérente, plus durable et mieux maîtrisée.

Ce transfert représente un choix stratégique, visant à ne pas subir les contraintes réglementaires mais à les anticiper avec l'appui d'un partenaire reconnu, fort de plus de 80 ans d'expérience, regroupant plus de 730 communes, au service de plus d'un million d'habitants en Alsace-Moselle.

Par ailleurs, la Communauté de Communes a lancé une étude sur l'impact et les modalités de transfert des compétences «eau» et «assainissement», à une époque où ce transfert était annoncé comme obligatoire.

Depuis, la législation a évolué, et le glissement automatique de compétence n'est plus d'actualité.

La commune de Thannenkirch a donc fait un choix propre, en toute autonomie.

Il est important de rappeler que les élus locaux restent pleinement impliqués : une commission locale permettra de

définir la politique d'investissement et d'élaborer le budget, en lien étroit avec les services du SDEA.

Les tarifs et priorités de travaux continueront d'être décidés localement.

Ce nouveau fonctionnement devra garantir à notre commune de rester décisionnaire, afin de ne pas se retrouver en position minoritaire dans les choix d'orientation ou les investissements, au détriment des besoins spécifiques de Thannenkirch.

Il permettra également de bénéficier des compétences d'un bureau d'études très pointu et en particulier concernant les communes de montagne.



Rappel usage de l'eau potable restreint chaque été

Par arrêté municipal permanent, en vigueur chaque année du 15 juin au 15 septembre, l'usage de l'eau potable est restreint à Thannenkirch.

Sont notamment interdits pendant cette période :

**le remplissage des piscines privées des particuliers,
le remplissage des plans d'eau.**

Thannenkirch est une commune autonome en eau potable, grâce à ses sources et ses réservoirs.

Cependant, il est important de rappeler qu'un remplissage de piscine peut vider un réservoir, qui met ensuite jusqu'à 24 heures pour se reconstituer. Ces usages peuvent fragiliser l'approvisionnement de tout le village en cas de forte demande ou de sécheresse.

Merci à chacun de faire preuve de civisme et de solidarité, pour préserver cette ressource précieuse !





Travaux du chemin du Lecotte

Un projet structurant pour Thannenkirch

Le chemin du Lecotte va prochainement faire l'objet d'un chantier d'envergure qui touchera plusieurs aspects essentiels de nos infrastructures communales.

Ce projet comprend :

- La sécurisation de la source du Lecotte, principale ressource en eau potable du village
- Le raccordement en assainissement et la mise en place de réseaux séparatifs,
- L'enfouissement des réseaux secs (électricité, télécommunications).



***Cette modernisation est un investissement majeur
qui apportera des bénéfices durables à notre commune notamment concernant
la sécurisation de notre source principale.***

Calendrier prévisionnel

- Août 2025 : Ouverture des plis
- Octobre 2025 : Démarrage des travaux
- Durée estimée : 6 mois



Ce chantier est envisageable grâce à un important travail de montage de dossiers, permettant de mobiliser des soutiens financiers auprès de :

- La Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)
- L'Agence de l'eau Rhin-Meuse
- Territoire d'Énergie Alsace
- La Préfecture

L'enfouissement des réseaux secs a pu être ajouté au projet grâce à une opportunité de financement saisie dans des délais très courts.

Réunion d'information

Afin d'accompagner au mieux les habitants concernés et de répondre à leurs interrogations, une réunion publique sera organisée en amont.

Cette rencontre permettra de présenter en détail :

- le calendrier des travaux,
- les aménagements prévus, les modifications de branchements,
- les impacts temporaires sur la circulation et l'accès aux habitations,
- ainsi que les solutions mises en place pour limiter les désagréments.

Une invitation individuelle parviendra aux riverains.

***La commune remercie par avance chacun
pour sa compréhension
et son esprit de coopération face aux contraintes que ce projet pourrait occasionner.***





Deux projets structurants inaugurés à Thannenkirch : un nouveau musée et une toiture toute neuve pour le hangar communal



Le 2 juillet 2025, la commune de Thannenkirch a inauguré avec fierté deux réalisations majeures : la rénovation complète de la toiture du hangar communal et la transformation de la salle des fêtes en musée du patrimoine local.



Un équipement communal essentiel remis à neuf.

La toiture du hangar communal, devenue vétuste, a été entièrement refaite par l'entreprise Schramm, avec la participation de l'entreprise Grauer.

Le chantier, d'un montant total de **42 937 € HT**, a pu bénéficier de 17881 € de subventions, dont **5000 €** de la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé et **11 330,37 €** de la DETR (dotation de l'État pour les territoires ruraux).





Un musée pour transmettre notre mémoire collective

Le second projet, plus ambitieux encore, a vu naître un musée du patrimoine local dans la salle des fêtes et ses extérieurs. Ce nouvel espace n'est pas un musée au sens classique, mais un lieu vivant, pensé pour transmettre l'histoire, la culture et la mémoire collective du village.

Tout est parti de fuites dans la toiture, qui ont donné l'impulsion d'un projet à double ambition : rénover et transmettre.

Grâce à cette opération, la toiture de la salle des fêtes, des gloriottes et des annexes a été entièrement remplacée. Toutes les portes et fenêtres ont été changées, offrant un confort accru et une meilleure isolation. La fresque historique d'André Bosshardt a, elle aussi, retrouvé tout son éclat, grâce au travail soigné de son petit-fils, Loïc Bosshardt.

Ce chantier n'a pas été sans défis.

Une étude de portée menée en amont a révélé que pour inclure une isolation dans la toiture, il aurait fallu retirer totalement la charpente existante et la remplacer par une nouvelle, capable de supporter le poids supplémentaire.

Cette solution aurait engendré un surcoût considérable et un allongement du chantier incompatible avec les délais imposés. Un choix responsable a donc été fait : prioriser la réfection complète tout en respectant le budget et le calendrier.





Une réussite rendue possible par de nombreux soutiens

Le montant total de ce projet s'élève à 388 010,27 € TTC hors frais d'étude, financé à 68 % grâce à :

108 612 € de la Région Grand Est
122 477,36 € du FEADER

(Fonds européen pour le développement rural).

Ce financement exceptionnel a permis de réaliser les travaux en seulement six mois – un véritable exploit collectif, rendu possible grâce à la mobilisation des partenaires, des services régionaux, de l'Association des Maires et des quatre entreprises sélectionnées :

- Schoenenberger (toiture),
- Burger (menuiserie),
- Magried (scénographie),
- Loïc Bosshardt (restauration de la fresque).

L'atelier d'architecture Knoepfli Schwetlerlé a accompagné le projet avec finesse, en respectant l'âme et le style architectural de notre village.

Un projet collectif, une mémoire vivante

Cette réalisation n'aurait pas été possible sans le soutien du Conseil municipal, et en particulier Marie Simler et Amélie Michel, qui ont coordonné le projet avec énergie et rigueur, en lien avec le collectif d'habitants, dont l'implication a été exemplaire.

Un grand merci également aux piliers de la commune : Sylvie Straub, notre secrétaire de mairie, Jeannine, secrétaire itinérante, et Michel Neumeyer, agent communal, dont la disponibilité a été précieuse à chaque étape.

Ce musée, fruit de tant d'échanges et de travail, continuera d'évoluer. Prochainement, un QR code permettra aux visiteurs d'accéder à des contenus enrichis, hébergés sur le site internet communal actuellement en rénovation. Une manière de prolonger la visite et de garder vivante notre mémoire collective.





TANNENKIRCH ALLEMAGNE 2025

Die Oberbadische

Besuch aus der Partnergemeinde Thannenkirch

Ortsvorsteherin Birgit Ludin erklärte, dass ebenfalls eine Delegation aus Tannenkirch im Gegenzug das Kirschenfest der Partnergemeinde – mit „H“ – am Wochenende vom 12./13. Juli üblicherweise besuchen wird. Bürgermeisterin Angelique Dieuaide sprach ein Grußwort und sagte: „Es ist mir jedes Mal eine Freude, das Fest zu besuchen und die ehrlichen und herzlichen Werte zu spüren, die unsere beiden Gemeinden verbinden“. Mit dem Ausruf: „Es lebe die Freundschaft zwischen unseren Dörfern. Es lebe die deutsch-französische Freundschaft!“, schloss sie ihre Ansprache.



Frauenpower beim Bergfest, von links: Kanderns Bürgermeisterin Simone Penner, die Tannenkircher Ortsvorsteherin Birgit Ludin und Thannenkirchs Bürgermeisterin Angelique Dieuaide. Foto: Gudrun Gehe



Une belle rencontre à Tannenkirch... sans le H !

Le dernier week-end de juin, une délégation de Thannenkirch s'est rendue à Tannenkirch, en Allemagne, un charmant village de la Forêt-Noire, rattaché à la ville de Kandern, dans le Land du Bade-Wurtemberg.

Tannenkirch est un Ortsteil (quartier) disposant de sa propre représentante locale. Depuis 2024, Birgit Ludin a succédé à Fritz Höferlin, qui a occupé la fonction d'Ortsvorsteher pendant plus de 20 ans. Notre commune entretient des liens forts et historiques avec lui.

En signe de reconnaissance, la municipalité et le comité des fêtes de Thannenkirch lui ont remis une œuvre de l'artiste André Bosshardt, lors de la fête de la cerise 2024, en hommage à son engagement pour l'amitié franco-allemande.

Chaque année, la municipalité de Thannenkirch se rend à Tannenkirch (D) pour leur traditionnelle Bergfest, une fête populaire locale organisée sur les hauteurs du village, au cœur de la forêt.

Tous les habitants de Thannenkirch sont les bienvenus pour se joindre à ce déplacement annuel, dans une ambiance conviviale et détendue. C'est une belle journée à vivre en famille, entre nature, musique, spécialités locales et échanges franco-allemands.

Comme le veut la tradition, le départ se fait en bus depuis Thannenkirch, avec un programme qui débute par une visite culturelle dans la région. Cette année, nous avons eu le plaisir de découvrir le village viticole de Burkheim, situé sur la route des vins du Kaiserstuhl, avant de rejoindre le Bergfest. Une occasion parfaite pour allier découverte, patrimoine et moments de partage.

Lors de notre visite à Tannenkirch, nous avons été très bien accueillis par la nouvelle équipe municipale. Discussions autour de la vie locale, repas partagé, projets en commun : tout y était pour prolonger l'amitié sincère qui nous unit à nos voisins... à une lettre près !

Merci à Birgit Ludin pour son accueil, et à Fritz Höferlin pour toutes ces années de fidélité.

Rendez-vous dès l'an prochain pour une nouvelle édition du Bergfest, et de nouvelles rencontres entre nos deux T(H)annenkirch !

Plus d'information : <https://mvtannenkirch.de/>





80ÈME ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION

Commémoration de la Libération de Thannenkirch 1er décembre 2024



Ce dimanche 1er décembre 2024, la commune de Thannenkirch s'est réunie pour célébrer avec émotion et fierté le 80e anniversaire de sa Libération. 80 ans après l'arrivée des soldats américains du 2e bataillon du 142e régiment d'infanterie, la mémoire de cet événement fondateur est restée vivace dans le cœur des habitants.

Une matinée entre recueillement, transmission et gratitude

La journée a débuté à 10h00 par une messe du souvenir en l'église Sainte-Catherine et Sainte-Barbe, offerte en hommage aux victimes civiles et militaires, aux incorporés de force, et à tous ceux qui ont souffert dans les heures sombres de l'Occupation.

À 11h00, la cérémonie officielle a rassemblé les habitants, les enfants, les porte-drapeaux, les autorités et les élus autour du monument aux morts. L'harmonie d'Échry a accompagné la montée en solennité du moment, tandis que les enfants, fièrement munis de leurs drapeaux bleu-blanc-rouge, ont apporté leur énergie et leur fraîcheur à cet hommage intergénérationnel.



Après les mots de bienvenue et le discours de Madame la Maire, Françoise Bentz a livré un poignant témoignage sur la Libération du village. Les élèves de l'école ont ensuite récité une poésie et chanté le Chant des Partisans, éveillant une vive émotion dans l'assemblée. Le Conseil Municipal des Jeunes a ensuite lu la liste des habitants victimes de la guerre ou incorporés de force.



Puis vinrent les dépôts de gerbes par la Municipalité, la Région Grand Est représentée par Jacques Cattin, et le député Hubert OTT, accompagnés d'élus, d'enfants costumés et de membres du CMJ. Après le clairon et la minute de silence, l'Hymne national fut interprété avec force et solennité par l'harmonie.

Un hommage aux libérateurs américains

Le cortège s'est ensuite dirigé vers le lieu-dit Bergenbach, sur la route du Haut-Koenigsbourg, pour un hommage complémentaire. Là, dans un cadre naturel empreint de sérénité, une gerbe fut déposée et l'Hymne national américain retentit, en reconnaissance éternelle envers ceux qui ont rendu la liberté à notre village.

Un moment de partage pour clore cette belle matinée

La matinée s'est achevée dans la convivialité autour d'un vin d'honneur à la salle des fêtes. Les échanges se sont ensuite prolongés lors d'un repas partagé au restaurant La Meunière, où souvenirs, rires et émotions se sont mêlés, à l'image de cette journée : riche de mémoire et tournée vers l'avenir.





LES POMPIERS DE THANNENKIRCH

Rendez-vous à ne pas manquer...
le 30 novembre 2025
pour la Sainte Barbe remise de médailles

Des équipements neufs pour la sécurité de nos pompiers

La commune a récemment investi dans l'achat de deux nouvelles tenues spécialisées pour un montant de 2 000 €.

Ces tenues sont conçues pour permettre aux sapeurs-pompiers d'intervenir en toute sécurité lors des opérations délicates, notamment pour la destruction ou le retrait de nids de guêpes et autres insectes.

Les précédentes tenues, utilisées depuis de nombreuses années, n'étaient plus aux normes et présentaient un état défectueux lié à leur âge et à une utilisation intensive.

Avec ce nouvel équipement, nos pompiers disposent désormais de moyens modernes et adaptés pour assurer la protection de tous, en toute sécurité.

Des vestiaires remis à neuf - Travaux en cours

Au-delà de leur mission de terrain, nos pompiers s'investissent aussi pour améliorer leur cadre de travail.

Ces dernières semaines, ils ont entrepris et réalisé la rénovation complète de leurs vestiaires, apportant ainsi plus de confort et de fonctionnalité à cet espace essentiel pour leur préparation et leur organisation.

Nous tenons à féliciter et remercier l'ensemble des sapeurs-pompiers pour leur engagement, leur esprit d'équipe et leur dévouement quotidien au service de notre commune.





COMITÉ DES FÊTES :

une belle dynamique au service du village

Le Comité des fêtes réunit habitants et associations autour d'événements conviviaux : marché estival, fête de la cerise et marché de Noël, toujours chaleureux et authentique.

Pour soutenir les associations, deux frigos double portes ont été installés dans la gloriette centrale avec l'aide de la Région Grand Est, ainsi que de nouvelles armoires de rangement dans la cuisine.

Après de nombreuses années d'engagement, de disponibilité et de dévouement, M. Jean-Pierre Schramm a passé le relais à la présidence. La commune et le Comité lui adressent un merci sincère et appuyé pour tout ce qu'il a apporté, son énergie, et son implication constante dans la vie du village.

Il est remplacé par M. Marschal Nicolas, avec M. Jaegler Stanislas comme vice-président. Le bureau compte également Magali, Francesca, Philippe, Sébastien, Clara, Sylvie et Michèle.

Merci à toutes les associations et aux habitants qui, tout au long de l'année, contribuent à la réussite des manifestations.



Fête patronale et repas paroissial

C'est avec un peu d'avance que la paroisse de Thannenkirch a fêté le dimanche 19 décembre sa patronne : Sainte Catherine d'Alexandrie, vierge et martyre du début du 4^{ème} siècle.

Célébrée par le Père THOMANN, accompagné du Père Paul-Émile BERNHARD, prédicateur du jour, la messe de ce dimanche animée par la chorale accompagnée à l'orgue par Guy FERBER, fut suivie avec ferveur par une belle assemblée.

À l'issue de la cérémonie, alors qu'ils sont habituellement conviés à se retrouver à la salle des fêtes pour le traditionnel repas paroissial, les paroissiens ont eu le plaisir de découvrir qu'une des leurs était à l'honneur en ce jour : Jeanne-Odile GASSMANN.

Active partout dans le village depuis de longues années au niveau communal, et paroissial au sein duquel elle exerce depuis peu la fonction de présidente du conseil de fabrique, choriste depuis 50 ans, Jeanne-Odile s'est vu remettre par le Père THOMANN, la médaille de Sainte Cécile pour cet engagement de longue date, ainsi qu'un magnifique tableau sculpté par Pascal BOSSHARDT et son fils Loïc, offert par la chorale.



Un grand bravo et un grand merci bien mérité pour Jeanne-Odile, qui donne tellement de sa personne dans les très nombreux engagements qui sont les siens à Thannenkirch.

La fête ne s'arrêtant pas là, ce sont environ 80 personnes qui se sont ensuite retrouvées à la salle des fêtes pour le traditionnel repas paroissial, autour du non moins traditionnel pot au feu, concocté aux fourneaux, comme chaque année par Suzanne STAHL et son équipe de bénévoles.

Accueillis par Jeanne-Odile, qui lors de son mot d'accueil, nous a invité à avoir une pensée particulière pour ceux qui habituellement étaient des nôtres et qui nous ont quitté cette année, à savoir : André BOSSHARDT, Martin STAHL, Andrée JACOB et Christiane et Bernard POURE, puis par notre curé Paul THOMANN, les convives ont passé une partie de l'après-midi ensemble dans la bonne humeur et la joie, et se sont quittés en prenant d'ores et déjà rendez-vous pour l'année prochaine !

Merci à tous celles et ceux qui nous ont permis ce beau moment de convivialité.



Escapades de la chorale réunie de RODERN, RORSCHWIHR, ST HIPPOLYTE et THANNENKIRCH

En 2024, le 13 juin, la chorale réunie, s'est retrouvée pour la visite de musées. Tout d'abord, les choristes se sont arrêtés dans la vallée de MUNSTER, à GUNSBACH, où le Docteur Albert SCHWEITZER possédait une maison où il a passé une bonne partie de son enfance et qui aujourd'hui retrace la vie de ce médecin. Albert SCHWEITZER, un des plus célèbres Prix Nobel de la Paix, était également musicien, philosophe, théologien, médecin en Afrique et pionnier de la médecine humanitaire.

Passé le Col du Linge, c'est la ferme-auberge du Rain des Chênes à ORBEY qui nous a accueillis dans un cadre magnifique pour y savourer le repas marcaire.

Puis, c'est à LABAROCHE, le musée des métiers du bois et du patrimoine qui nous a fait passer un pur moment de découverte, entre histoire et traditions. Un guide passionné nous a fait marché les machines, expliqué les outils et les gestes de nos anciens, le tout accompagné d'anecdotes multiples sur la vie d'autrefois. C'est un voyage dans le temps, des ateliers primitifs de travail sur bois jusqu'au début de la mécanisation qui a émerveillé les visiteurs.

En 2025, le 6 juin, Départ pour Guebwiller. Le musée Théodore DECK nous ouvre ses portes pour admirer la plus grande collection publique de faïences produites par cet enfant de Guebwiller. Les œuvres présentées au musée sont une invitation au voyage, en Orient, en Chine et au Japon. Ce musée conserve également une riche collection de minéraux provenant du massif vosgien ainsi qu'une collection de vestiges archéologiques remontant aux premiers temps de la vallée du Florival.

Après le repas à la Ferme des Moines, la Basilique Notre-Dame de Thierenbach nous accueille. Des explications données dans les moindres détails depuis son origine jusqu'à aujourd'hui nous ont permis de découvrir ce haut lieu de pèlerinage. Parmi toutes ces richesses artistiques et spirituelles figurent les tableaux votifs peints qui, par centaines, tapissent une bonne partie des murs et témoignent des ardentes prières de générations de pèlerins et de croyants.

Une petite halte à Ostheim, à l'échoppe de Caro, nous a fait connaître l'élevage des escargots qui évoluent en plein air dans des grands parcs protégés par des filets (contre les prédateurs) dans lesquels ils peuvent profiter des meilleures herbes plantées par notre agriculture. Une dégustation de spécialités à base d'escargots a été très appréciée par les visiteurs.

C'est toujours très plaisant de se retrouver en dehors des offices religieux pour passer un moment agréable et convivial.





F.C. Thannenkirch : L'esprit du football au cœur de notre village et au-delà

Depuis ses débuts, le F.C. Thannenkirch incarne bien plus qu'un simple club de football. C'est un véritable lieu de rassemblement, un pont entre les générations et les villages environnants. Fort de ses 35 joueurs passionnés, issus tant de Thannenkirch que des communes voisines, le club se distingue par son esprit de camaraderie et son engagement dans le sport amateur.

Sur le terrain, nous alignons deux équipes : une équipe senior qui va évoluer en Division 7, et une équipe vétérans qui dispute son championnat avec détermination. Chaque jeudi soir, les entraînements sont l'occasion pour les joueurs de tous âges de se dépasser et de progresser ensemble. Ces séances ainsi que les matchs vétérans se prolongent souvent autour d'un repas convivial, un vrai temps d'échange qui renforce les liens et l'amitié au sein du club.

Mais le F.C. Thannenkirch, c'est aussi une aventure collective qui dépasse le cadre sportif. Notre célèbre marche gourmande, organisée avec passion depuis plusieurs années, est devenue un rendez-vous incontournable de l'été. En 2025, ce sont pas moins de 750 marcheurs qui ont arpenté les magnifiques sentiers du Taennchel, mêlant découverte du paysage, plaisirs gourmands et convivialité. Un événement qui ne serait pas possible sans l'aide précieuse des nombreux bénévoles, qu'ils soient membres du club ou habitants de notre village et des alentours. Leur généreux dévouement permet de faire de cette manifestation une fête à la hauteur de notre communauté.

En complément, nous sommes fiers de soutenir l'initiative **Trail Nature Taennchel**. Que vous soyez coureur aguerri ou débutant dans le monde passionnant du trail, ce groupe est fait pour vous ! L'objectif est simple : rassembler les amoureux de la course en pleine nature autour de Thannenkirch et du massif du Taennchel. Trail Nature Taennchel organise des sorties régulières, partage des itinéraires privilégiés, des conseils sur l'équipement et la préparation, ainsi que des expériences et photos inspirantes des sentiers.

Peu importe votre rythme ou votre niveau, l'important est de partager le plaisir de courir dans ce cadre naturel exceptionnel. N'hésitez pas à vous présenter, proposer ou rejoindre des sorties, et ensemble, explorons les trésors de notre région à travers le trail. À très vite sur les sentiers !

Par ailleurs, le club cherche constamment à accueillir de nouveaux talents et volontaires : joueurs prêts à rejoindre nos équipes, arbitres passionnés, ou encore personnes disponibles pour animer la buvette le dimanche matin. Chaque engagement, petit ou grand, est vital pour la pérennité et le dynamisme de notre association.

Rejoindre le F.C. Thannenkirch, c'est bien plus que jouer au football : c'est participer à un projet humain riche, c'est s'inscrire dans une histoire locale où sport, convivialité et solidarité s'entremêlent pour faire vivre notre village.

Nous invitons toutes celles et ceux qui partagent cette envie de vivre une expérience unique et fédératrice à nous rejoindre. Ensemble, continuons à bâtir un club où chacun a sa place et où notre passion pour le football rayonne bien au-delà des terrains.

F.C. Thannenkirch : le football mais pas que !



LES ACTIVITEES DE L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS 2024

L'Amicale des pompiers a pour mission d'organiser diverses manifestations tout au long de l'année, avec le précieux soutien de plusieurs bénévoles, que nous remercions chaleureusement.

Fête de la Cerise

Comme chaque année, nous avons eu le plaisir de participer à l'organisation de la fête de la cerise, aux côtés des autres associations du village. Fidèles à la tradition, nous avons planté la célèbre « Kelvatann » sur la place des fêtes : un symbole fort de Thannenkirch qui marque avec enthousiasme le coup d'envoi des festivités estivales !

Le samedi soir, le cortège d'ouverture a joyeusement défilé dans les rues du village, pour rejoindre la place des fêtes, où la soirée s'est poursuivie dans une ambiance conviviale et animée.



Journée nettoyage dépôt des pompiers

Cette année, quelques pompiers bénévoles ont pris l'initiative d'organiser, le samedi 27 mai, une journée consacrée au rangement et au nettoyage de leur dépôt.

La journée s'est clôturée autour d'un repas partagé avec leurs familles, dans une ambiance chaleureuse et conviviale



Fête des voitures anciennes, les belles d'antan !

Le rassemblement de véhicules anciens s'est tenu le 25 août 2024, pour le plus grand bonheur des passionnés d'automobiles !

Les visiteurs sont venus admirer des voitures mythiques, rares... ou les deux à la fois. La journée a débuté par une belle balade d'environ 80 km à travers le massif vosgien et la plaine, ponctuée par la visite très appréciée d'une brasserie locale.

Après un repas convivial, l'après-midi s'est poursuivi dans une ambiance détendue, où chacun a pu découvrir les véhicules de près et échanger avec leurs fiers propriétaires.

Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour la prochaine édition : elle aura lieu le **dimanche 24 août 2025 !**



Fête de la Sainte Barbe - Patronne des pompiers

Cette année, la Sainte-Barbe a été célébrée le dimanche 1er décembre 2024, dans un contexte particulièrement symbolique : celui du 80e anniversaire de la libération de Thannenkirch par les combattants américains.

Ce moment de mémoire et de convivialité s'est déroulé au restaurant « La Meunière », où pompiers, familles et invités se sont retrouvés pour partager un repas chaleureux et rendre hommage à l'histoire et à l'engagement de chacun.





Hommage à Thierry SCHMITT

Thierry nous a quitté le 15 avril 2024 et nous souhaitons, à travers ce bulletin communal, lui rendre hommage.

Il a consacré une grande partie de sa vie à servir notre village, avec 19 années passées au sein de la municipalité en tant qu'adjoint. Son parcours a toujours été guidé par l'attachement sincère et l'affection qu'il portait à notre commune.

Il débute son engagement en 2001 sous le mandat de Pascal Bosshardt, puis poursuit un deuxième mandat de 2008 à 2014 avec Joseph Eberhard et Hubert Bihl, avant d'achever un troisième mandat de 2014 à 2020 aux côtés de Dominique Carette.

Bâtisseur infatigable, Thierry a contribué à la concrétisation de nombreux projets ambitieux : l'aménagement du chemin de Bergheim, l'assainissement, le réseau d'eau potable, la modernisation de l'entrée du village, la place Francis Gassmann, la création de trottoirs... et bien d'autres réalisations. Ces projets sont le fruit de son travail collaboratif, de ses compétences et de sa vision pour notre commune.

Parmi les actions qui lui tenaient particulièrement à cœur, l'école, le périscolaire et la bibliothèque occupaient une place privilégiée. Ces équipements continueront de profiter aux générations futures et resteront le témoignage concret de son engagement.

C'était une époque où notre village disposait encore de moyens financiers plus conséquents, et où l'État ne s'était pas encore totalement désengagé.

La municipalité, au nom de tous les habitants, tient à saluer son dévouement exemplaire et à adresser à sa famille et à ses proches ses plus sincères condoléances. Thierry restera dans nos mémoires comme un homme de terrain, engagé et profondément attaché à Thannenkirch.



André Bosshardt : Une vie pour son art et son village

Né le 14 juillet 1930 et décédé le 19 juillet 2023, André Bosshardt a marqué de son empreinte et de son talent artistique Thannenkirch, le village qui l'a vu naître. Une sélection restreinte de photos présentées de manière chronologique donne un aperçu de l'immense travail réalisé bénévolement grâce à son caractère fort et déterminé pour son village.

1952 : la sculpture de Notre des Bois dans un chêne à l'orée de la forêt. En reconnaissance du don pour la sculpture qu'il a pu exercer toute sa vie.



1967 : Etant un des membres fondateurs des Amis du Taennchel, il n'a pas ménagé ses efforts pour l'aménagement de ce massif. Ici on le voit avec Ignace Schaeffer, menuisier du village, pendant la construction de l'abri du Hasenclever en 1983, un des points d'entrée de la zone de tranquillité du Taennchel.



1967 : il taille dans un bloc de grès du Taennchel le monument aux morts en souvenir des habitants de Thannenkirch tombés au cours des nombreux conflits.

Membre de la chorale dès son plus jeune âge, il a aussi fait part de ses talents d'acteur de théâtre lors des soirées organisées le jour de Noël dans l'ancienne mairie.



1981 : Président du Comité des Fêtes jusqu'en 1983, il dirige la transformation de la place des fêtes avec la construction, dans un premier temps, des gloriettes. Un grand moment de bénévolat et de solidarité intergénérationnelle.



1985 : Devenu maire, c'est au tour de la salle des fêtes d'être édifiée également de manière bénévole afin de ne pas peser sur les finances communales. Pour parachever le bâtiment, il peint la grande fresque de la salle avec un paysage forestier de Thannenkirch où sont reproduits quelques animaux emblématiques : coq de bruyère, cerf, lynx...



1989 : au cours de la Fête de la Nature en été, il reçoit Brice Lalonde, alors ministre de l'environnement. A cette occasion, le village entier est devenu une vitrine de la défense du patrimoine naturel avec de nombreuses animations. Fin d'année, c'est Catherine Lalumière, présidente du Conseil de l'Europe qui est accueillie à Thannenkirch d'où sera diffusé de la salle des fêtes un message de paix dans tous les pays européens. Sur la photo, il est entouré en plus de Catherine Lalumière, du préfet du Haut-Rhin et de la sous-préfète de Ribeauvillé.



Avec son collègue allemand de Tannenkirch, Hans Jorg Graf, des liens indéfectibles se sont tissés entre les deux villages. Une manière de vivre l'Europe au quotidien.



1995 : Pour sa dernière année de mandat de maire, il entreprend la transformation de la mairie telle que nous la connaissons aujourd'hui. Pour embellir l'entrée, il sculpte 8 panneaux pour 2 piliers qui illustrent les activités ancestrales de Thannenkirch.



L'accueil des touristes est également un volet important pour la promotion de Thannenkirch. De multiples balisages sont mis en place et il sculpte et peint un grand panneau d'orientation qui sera mis sur la place de l'église. Deux grands portiques d'information seront également placés aux entrées du village.

1999 : C'est l'année consacrée à la réalisation de la crèche de Thannenkirch. L'œuvre de sa vie où il retrace la vie villageoise de son enfance avec une profusion de détails pour chaque scène ou chaque personnage.



2003 : installation de la fontaine du lynx. C'est l'une des fontaines sculptées avec un symbole fort de l'histoire du village.



2020 : A 90 ans il recrée la fontaine du renard argenté. Jusqu'à la fin de ses jours, il restera préoccupé par l'image de Thannenkirch qu'il a façonnée durant toute sa vie.



FÊTE DE LA CERISE 2024





FÊTE DE LA CERISE 2025





Association des Communes
Touristiques Haut-Koenigsbourg

OCTOBRE ROSE 2024

Une belle réussite !
Rendez-vous à Thannenkirch

le 11 octobre 2025

pour la prochaine édition !

